

Nettoyage ferroviaire : augmentez les salaires !

Pendant que les prix flambent dans un contexte de tensions internationales, les salaires, eux, restent bloqués. L'augmentation des salaires minimums de la branche de la manutention ferroviaire pour l'année 2026 n'a été que de 1,3 %. SUD-Rail n'avait pas signé cet accord salarial car il était très insuffisant. C'est d'autant plus vrai face à l'inflation actuelle, qui a dépassé **les 2% au mois d'avril !**

SUD-Rail, avec l'ensemble des organisations syndicales, a demandé la **réouverture de négociations salariales de branche pour l'année 2026**. Elles doivent se tenir le 19 juin

SUD-Rail revendique de véritables hausses de salaire, à hauteur de 400 € par mois pour toutes et tous. Avoir la même somme pour tout le monde est une mesure qui profite réellement aux bas salaires et réduit les inégalités, à la place d'augmentation en pourcentage.



Un projet d'accord insuffisant pour les agents du service propreté à bord des trains !

Des négociations dans la branche de la manutention ferroviaire sont en cours pour modifier l'accord sur la classification et les conditions de l'emploi repère « hôtes et hôtesses service propreté à bord ». Le patronat de la branche fait semblant de

négocier en ne proposant **rien de concret** ! Il répète le code du travail, qui s'applique déjà, ce qui ne crée pas de nouveaux droits. Et il propose des dispositions sans contraintes pour les entreprises, qui ne seront pas obligées de les respecter.

SUD-Rail revendique de nouveaux droits :

- ➡ réduction de la durée maximale journalière du travail à 9h et de celle de l'amplitude à 11h, au lieu de 10h et de 13h actuellement selon le code du travail,
- ➡ limitation du nombre de coupures,
- ➡ augmentation de la durée de la pause de 20 à 40 minutes,
- ➡ obligation d'avoir un repos à domicile après un découché.

Service propreté à bord : vérifie ta catégorie d'emploi

La catégorie d'emploi des hôtes et hôtesses de propreté à bord est celle d'**ouvrier qualifié**. SUD-Rail a constaté que des agents avaient été positionné-es sur une catégorie d'emploi inférieure. C'est une perte de salaire ! Si toi aussi ta fiche de paye n'indique pas la bonne catégorie d'emploi, contacte-nous pour faire rétablir tes droits !